

RÉHABILITATION RESPIRATOIRE

Centre Hospitalier des Pays de Morlaix

VOTRE PRE-ADMISSION

Pour que nous puissions vous accueillir, il conviendra de demander à votre médecin traitant ou à votre pneumologue de remplir le formulaire d'accord préalable qui sera adressé au Médecin conseil de votre CPAM. Le médecin conseil attribue les prises en charge et en détermine la durée ainsi que le taux. Une fois que vous avez reçu l'accord du médecin conseil, vous pourrez contacter :

- le cadre de santé du service : *Mme Scornet Marie-Laure*
tél.: 02.98.62.61.60, poste 77.49,
- la secrétaire médicale : *Mme Névez Mélanie*
tél.: 02.98.62.63.13,
Fax : 02.98.62.63.10

afin de convenir d'une date d'entrée dans le service.

Il est également possible d'être admis directement à la demande d'un établissement de soins. Dans ce cas, vous séjournerez dans un service de soins de courte durée (service de pneumologie, service de chirurgie thoracique...). Votre admission est gérée par l'établissement de soins demandeur et notre service.

Pièces à fournir nécessaires pour les formalités d'admission :

- *Une pièce d'identité,*
- *Un certificat médical attestant la nécessité de l'hospitalisation, faite par votre médecin, en cas d'admission programmée,*
- *Votre carnet de santé destiné à améliorer votre suivi médical et à faciliter votre orientation dans le système de soins.*
- *Un compte rendu de consultation cardiologique et une échographie cardiaque.*
- *Lors de votre admission, pensez à apporter vos médicaments et l'ordonnance qui s'y rapporte, ainsi que votre matériel de ventilation et d'oxygénothérapie si vous en bénéficiez.*

Si vous êtes assuré(e) social(e) : quelle que soit la caisse à laquelle vous êtes affilié(e),

- *Votre carte d'assuré(e) social(e) (carte vitale) en cours de validité.*

Si vous êtes accidenté(e) du travail,

- *Volet d'accident de travail,*
- *Autre document de prise en charge pour les régimes particuliers.*

Cas particuliers : les bénéficiaires de l'article 115

- *Votre carnet de soins.*

Suivant les cas :

- *Si vous êtes mutualiste : votre carte d'affiliation en cours de validité,*
- *Si vous bénéficiez de la CMU complémentaire : votre attestation,*
- *Si vous ne bénéficiez d'aucune protection sociale, nos services spécialisés étudieront avec vous la constitution d'un dossier de CMU.*

CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX
Service de réhabilitation respiratoire

Site de Plougonven - BP 97237 - 29672 MORLAIX Cedex
Tél. 02 98 62 63 13 - Email : respi-guervenan@ch-morlaix.fr

Source : www.ch-morlaix.fr